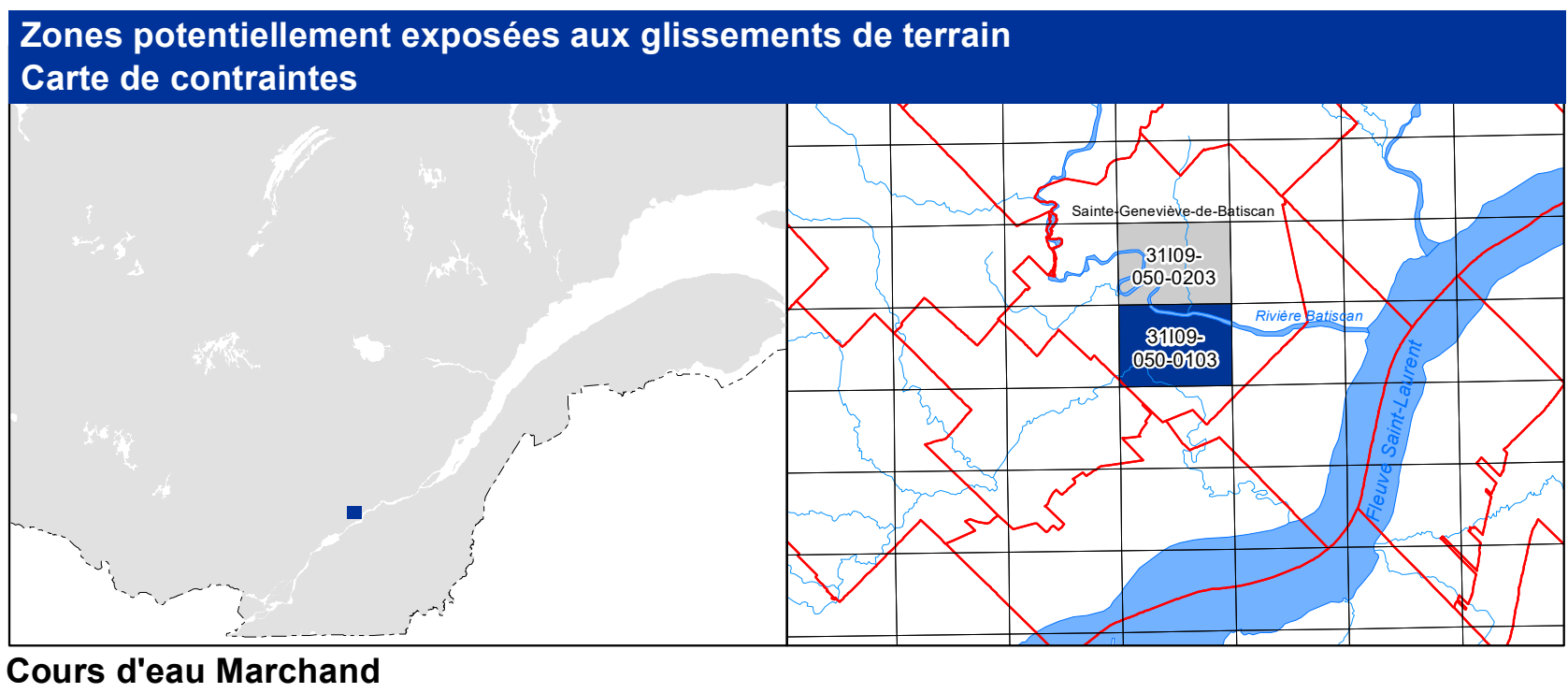
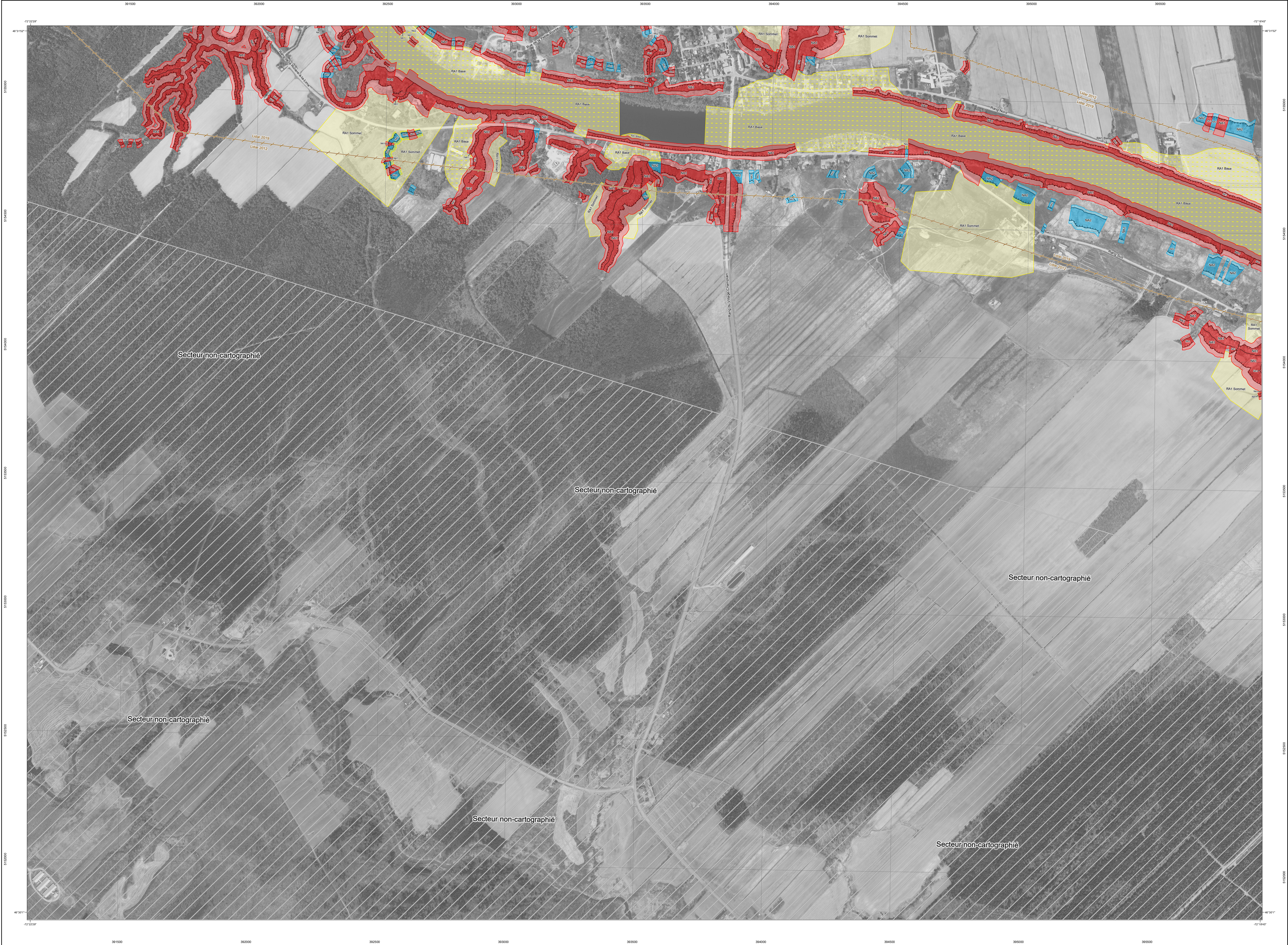


Cours d'eau Marchand

31109-050-0103



Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- RA1**: Zone composée de sols à prédominance argileux, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA2**: Zone composée de sols à prédominance argileux, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- RA3**: Zone composée de sols à prédominance sableux, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- RA4**: Zone composée de sols à prédominance sableux, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- RA1/RA2**: Zone composée de sols à prédominance argileux, sans érosion, généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue.
- RA1/RA3**: Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1/RA2.

Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet.

RA1/RA2: Zone composée de sols hétérogènes (fill ou roc altéré), avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.

RA1/RA3: Zone située à l'embouchure d'un ravin, susceptible d'être affectée par l'étalement de débris hétérogènes lors de crues importantes.

RA1/RA4: Zone contenant des débris d'ancien glissement de terrain susceptible d'être réactivé par des phénomènes naturels ou par des interventions d'origine anthropique.

RA1/RA5: Sommet de talus.

RA1/RA6: Base de talus.

RA1/RA7: Limite du relevé lidar aéroporté.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes et des données recueillies lors de la cartographie ainsi qu'à partir de relevés lidar aéroporté. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80

Système référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS84

Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°. Système de coordonnées planes du Québec (SCQPK), fuseau 8

Longitude d'origine (méridien central): 73° 30' ouest

Latitude d'origine (équateur): 0°

Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres ; Y : 0 mètre

Facteur d'échelle: 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 900 cm sur le terrain, soit 90 mètres)

0 50 100 200 300 400 500 m

1 : 9000

Sources		Données	Organisme	Date/Année
Topographie de référence par relevé lidar aéroporté	Ministère des Transports du Québec	Orthophotographie numérisée	Gouvernement du Québec	5 juin 2019 4 avril au 24 mai 2012 printemps 2017

Réalisation

Production: Ministère des Transports du Québec

Direction générale du laboratoire des chaussées

Direction de la géotechnique et de la géologie

Version 1.0 (janvier 2022)

© Gouvernement du Québec

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1er trimestre 2022

31109-050-0103